



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
28 septembre 2004  
Français  
Original: anglais

---

### **Rapport intérimaire sur le Soudan présenté par le Secrétaire général en application du paragraphe 7 de la résolution 1547 (2004) du Conseil de sécurité**

#### **I. Introduction**

1. Le présent rapport est soumis en application du paragraphe 7 de la résolution 1547 (2004) du Conseil de sécurité, en date du 11 juin 2004, dans lequel le Conseil m'a prié de le tenir informé de l'évolution de la situation au Soudan, en particulier en ce qui concerne le processus de paix dirigé par l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), la mise en œuvre du processus de paix et l'accomplissement par la mission préparatoire de son mandat. La mission prépare la surveillance internationale envisagée dans l'Accord-cadre sur les arrangements de sécurité pour la période de transition, signé le 25 septembre 2003, à Naivasha (Kenya) (voir S/2003/934, annexe), afin de faciliter les contacts avec les parties concernées et de préparer la mise en place d'une opération de soutien à la paix après la signature d'un accord de paix global. Le Conseil m'a également prié de prendre les mesures préparatoires nécessaires, y compris la mise en place préalable des moyens logistiques et du personnel indispensables pour faciliter le déploiement rapide d'une future opération de soutien à la paix, et de faire le nécessaire pour que l'Organisation des Nations Unies puisse jouer son rôle durant la période de transition au Soudan.

2. Après l'adoption de la résolution 1547 (2004), le Conseil de sécurité a adopté la résolution 1556 (2004), le 30 juillet 2004, par laquelle il a prorogé le mandat de la mission pour une période supplémentaire de 90 jours s'achevant le 10 décembre 2004, et m'a prié d'apporter une aide à l'Union africaine pour la planification et les évaluations de sa mission au Darfour et d'intégrer des plans d'urgence pour la région dans la mission. En conséquence, l'ONU a commencé à apporter une aide à l'Union africaine et à procéder aux préparatifs pour appuyer la mise en œuvre d'un accord ultérieur au Darfour, en étroite coopération avec elle. Du fait de ces nouvelles exigences, il a fallu élargir le champ de ses activités de l'opération au-delà de celles décrites dans mon rapport du 3 juin 2004 (S/2004/453).

## II. Création de la Mission préparatoire des Nations Unies au Soudan

3. Conformément à la résolution 1547 (2004) du Conseil de sécurité, l'ONU a mis en place une mission politique spéciale, la Mission préparatoire des Nations Unies au Soudan. L'Organisation a pu agir relativement rapidement en raison du fait que les travaux préparatoires avaient été exécutés sur la base de la demande figurant dans la déclaration du Président du Conseil de sécurité en date du 10 octobre 2003 (S/PRST/2003/16). La mission a donc établi son siège à Khartoum, où elle occupe actuellement des locaux temporaires, ainsi qu'un bureau de liaison à Nairobi.

4. Peu après l'adoption de la résolution 1547 (2004), j'ai demandé à Jan Pronk, des Pays-Bas, de devenir mon Représentant spécial au Soudan. Il m'a par la suite accompagné lorsque j'ai visité la région en juin et juillet, et me suis rendu à Khartoum et au Darfour ainsi qu'au Tchad, en Érythrée, au sommet de l'Union africaine à Addis-Abeba et au Kenya. À Khartoum et Nairobi, mon Représentant spécial a eu des entretiens avec des représentants du Gouvernement soudanais et du Mouvement/Armée de libération du peuple soudanais (SPLM/A), ainsi qu'avec le médiateur principal et le secrétariat de l'IGAD. À l'issue de réunions d'information tenues ultérieurement à New York, comprenant des consultations avec le Conseil de sécurité, le 21 juillet, il a pris ses fonctions au Soudan le 1<sup>er</sup> août 2004. Afin d'aider mon Représentant spécial dans l'accomplissement de ses tâches, j'ai nommé deux représentants spéciaux adjoints, Tayé-Brook Zerihoun (Éthiopie) et Manuel Aranda da Silva (Mozambique) qui ont tous deux pris leurs fonctions en août. Afin d'établir une stratégie commune unifiée entre les composantes, organismes et programmes des Nations Unies, M. Aranda da Silva assumera la double fonction de coordonnateur résident/coordonnateur humanitaire. J'ai également nommé le Conseiller militaire principal de la Mission, le général de division Fazle Elahi Akbar (Bangladesh), qui a pris ses fonctions au début de septembre 2004, ainsi que le conseiller principal de la police civile, le Commissaire Glenn Gilbertson (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) qui prendra prochainement ses fonctions. S'agissant de la préparation d'une éventuelle opération de soutien à la paix au Soudan, il est très important que les principaux responsables de l'équipe puissent collaborer dès le début. Outre la planification d'une mission ultérieure, ils sont bien placés pour participer au processus de paix lancé sous l'égide de l'IGAD, le cas échéant, et renforcer les contacts de haut niveau avec les parties. Cette équipe est appuyée par un personnel international de 94 personnes comprenant des officiers de liaison, des spécialistes des affaires politiques et civiles, et des fonctionnaires de l'information, des experts dans les domaines de la logistique et de l'administration, ainsi que dans d'autres domaines d'expertise, comme je l'ai indiqué dans mon rapport du 3 juin 2004 (S/2004/453); ces propositions ont été approuvées par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1547 (2004).

5. Le 5 août 2004, le Gouvernement a signé un accord avec l'Organisation des Nations Unies sur le statut de la mission et de son personnel, dont les dispositions détaillées englobent les bureaux, fonds et programmes des Nations Unies au Soudan qui accomplissent des tâches liées à la mission. Lors de l'entretien qu'il a eu avec moi le 7 septembre 2004, le Président du SPLM/A s'est engagé à appliquer les modalités de l'accord et j'espère qu'un rapide échange de lettres suivra sur cette question.

6. Après son arrivée à Khartoum, le 1<sup>er</sup> août 2004, mon Représentant spécial s'est entretenu avec des hauts fonctionnaires et s'est rendu au Sud-Soudan, au Kenya et au Sommet de la Ligue des États arabes, au Caire. L'absence de progrès dans le processus de paix lancé sous l'égide de l'IGAD, de même que les récents événements au Darfour l'ont contraint à concentrer son attention sur cette région. Toutefois, il a, à chaque occasion, engagé les parties à accélérer les négociations et à revenir rapidement à la table des négociations.

7. Dans mon rapport du 3 juin 2004, j'ai tenté de décrire au Conseil la nature des défis auxquels seront confrontés le déploiement et le bon fonctionnement d'une opération de soutien à la paix des Nations Unies au Soudan. J'ai indiqué qu'il serait impossible de faciliter l'application de l'accord de paix global sans une stratégie commune intégrée des entités, organismes et programmes des Nations Unies. Depuis leur nomination, mon Représentant spécial et ses deux adjoints travaillent à des plans visant à faire en sorte que la présence des Nations Unies au Soudan soit une structure véritablement unifiée, que la mission politique spéciale et l'équipe de pays soient intégrées dans toute la mesure possible, et que les rôles et fonctions des deux structures se complètent et évitent les doubles emplois. Un objectif consiste à établir rapidement un siège commun qui permettrait à l'équipe des Nations Unies au Soudan d'être regroupée sous un même toit, ce qui améliorerait l'efficacité des services fournis à la population soudanaise par une approche unifiée « locaux communs-services communs ». Dans ce contexte, mon Représentant spécial s'est rendu, au début d'août, à la base logistique des Nations Unies de Lokichokio (Kenya), qui a servi de centre de coordination pour l'effort humanitaire entrepris à l'échelle du système dans le Sud-Soudan depuis 1989, afin d'évaluer par lui-même les ajustements qui pourraient être nécessaires pour que les structures en place réorientent rapidement leurs activités de l'urgence humanitaire vers l'appui à la paix et le développement.

8. Entre-temps, l'Équipe de travail interdépartementale pour le Soudan, créée à la fin de l'année dernière à New York, continue de se réunir, afin de faire en sorte que la stratégie commune soit également appliquée au Siège de l'ONU. Il est reconnu que, pour être efficace, la future opération de soutien à la paix des Nations Unies devra agir de manière synchronisée et coordonnée en harmonie avec les efforts de développement. Il sera indispensable, pour le succès de l'action de l'ONU au Soudan, que toutes les entités du système – dans les domaines politique, militaire, de la sécurité, humanitaire, des droits de l'homme, du développement économique – adoptent une vision unifiée de notre mandat et la même série d'objectifs. La communauté internationale devra faire de même.

### **III. Préparation de la mise en place d'une opération de soutien à la paix des Nations Unies**

9. Comme le Conseil de sécurité l'a demandé au paragraphe 4 de sa résolution 1547 (2004), la mission procède également à la planification logistique en vue de la création éventuelle d'une opération de soutien à la paix, au cas où le Gouvernement et le SPLM/A signeraient un accord de paix global. À cette fin, l'élément d'appui à la mission s'est efforcé d'acquérir une meilleure connaissance des réalités opérationnelles au Soudan et d'établir des relations de travail avec les parties. La mission a également affiné les plans d'urgence pour la mise en place de bureaux

auxiliaires dans les zones à surveiller, préparant le déploiement d'observateurs militaires et civils et des forces qui protégeront l'opération, et fournissant un soutien avancé effectif, afin que la mission puisse se déployer rapidement après la conclusion d'un accord de paix. Ces activités comprenaient les aspects suivants :

a) Élaboration de mesures concrètes et mise en place de mécanismes de liaison efficaces en vue de l'application de l'accord conclu avec le Gouvernement le 5 août 2004 sur le statut de la mission et de son personnel, concernant en particulier les douanes et l'immigration, la fiscalité, l'aviation, les télécommunications, les transports et l'énergie. Ces activités ont permis d'établir une coopération dans de nombreux domaines, qui devrait promouvoir une mise en place rapide et un fonctionnement effectif, si le Conseil de sécurité prescrit le déploiement d'une opération de soutien à la paix. La mission espère qu'une véritable interaction s'établira avec le SPLM/A, à la suite d'un échange de lettres concernant l'accord sur le statut de la mission;

b) Reconnaissance des installations portuaires, installations d'entreposage et bases logistiques et locaux communs pour le logement du personnel et à usage de bureaux, ainsi que des routes dans les zones opérationnelles, reliant les ports d'entrée et les zones d'accueil et de transit avancées proposées. Ce travail préparatoire contribuera à faciliter le mouvement des observateurs militaires et des éléments de protection les accompagnant de leur pays d'origine au Soudan et garantira que les locaux d'hébergement et à usage de bureaux sont prêts, afin que les objectifs fixés en matière de déploiement puissent être atteints.

#### **IV. Effet de la situation au Darfour sur la planification de la mission**

10. En prorogeant le mandat de la mission préparatoire, le Conseil de sécurité, dans sa résolution 1556 (2004), a demandé d'y intégrer des plans d'urgence pour la région du Darfour. Dans cette résolution, le Conseil m'a notamment demandé d'apporter une aide à l'Union africaine pour la planification et les évaluations de sa mission au Darfour et de me préparer à faciliter l'application d'un futur accord au Darfour, en étroite coopération avec l'Union africaine. En demandant cette assistance, le Conseil a élargi le mandat, en y ajoutant une nouvelle dimension opérationnelle et politique, ce qui exige un examen détaillé de la planification opérationnelle et la présentation d'un nouveau budget au titre des ressources additionnelles requises pour l'accomplissement des nouvelles tâches.

11. Le retard intervenu dans le processus de paix lancé sous l'égide de l'IGAD (voir par. 14 à 19 ci-dessus) a permis de réaffecter temporairement des ressources du travail préparatoire de la mission vers les nouvelles tâches concernant le Darfour. Toutefois, compte tenu de l'annonce d'une reprise du processus de paix au début d'octobre, il est essentiel que la mission soit prête à fournir une aide lorsque les pourparlers reprendront et puisse déployer une opération à bref délai, à l'issue d'une avancée finale et de la signature, longtemps attendue, d'un accord de paix global.

12. À la lumière de la résolution 1556 (2004) du Conseil de sécurité et du communiqué commun signé par l'ONU et le Gouvernement soudanais le 3 juillet 2004 (S/2004/635, annexe), l'examen de la planification opérationnelle et des tâches connexes a permis d'identifier les tâches supplémentaires ci-après à exécuter :

a) Appui aux réunions périodiques et missions de vérification du Mécanisme conjoint d'application créé conformément au communiqué commun, ainsi qu'à d'autres activités concernant le Darfour, que mon Représentant spécial et d'autres hauts fonctionnaires pourraient être chargés d'exécuter;

b) Appui à la participation de l'ONU, en qualité d'observateur, au processus de paix engagé sous l'égide de l'Union africaine dans ses efforts visant à résoudre la crise du Darfour;

c) Mise en place, au siège de l'Union africaine, d'une petite cellule pour aider l'Union à déployer et maintenir une opération élargie au Darfour, et appui à cette entité;

d) Mise en place au Darfour de quatre petits bureaux locaux dotés de fonctions dans les domaines politique, civil, militaire, de la police, humanitaire, du soutien logistique et de la liaison, qui maintiendraient des relations avec les autorités locales, établiraient des contacts réguliers dans les territoires contrôlés par les rebelles, assureraient la liaison avec l'Union africaine et l'aideraient compte tenu de sa présence élargie, traiteraient avec les observateurs internationaux des droits de l'homme et assureraient une approche unifiée avec les partenaires de la communauté humanitaire;

e) Création d'un petit bureau local à Kassala, qui serait chargé de la liaison dans les domaines civil et militaire avec les acteurs locaux sur le terrain dans l'est du Soudan; un engagement rapide des Nations Unies est considéré comme vital dans cette région en proie à des tensions et à des conflits périodiques, et confrontée à la présence des forces du SPLM/A qui, conformément à l'Accord de Naivasha sur les arrangements de sécurité, seront redéployées vers le sud dans la première année suivant la conclusion d'un accord de paix global;

f) Renforcement de la capacité du siège de la mission préparatoire d'appuyer les nouvelles tâches et les nouveaux bureaux au Darfour aux niveaux opérationnel et fonctionnel.

13. L'exécution d'un grand nombre de ces fonctions exigera l'affectation de personnel civil supplémentaire; il faudra aussi prévoir un petit nombre d'officiers de liaison qui seront chargés de maintenir les contacts avec la mission élargie de l'Union africaine. Dans mon rapport du 3 juin, j'ai demandé un mandat pour 25 officiers de liaison et éléments d'appui militaire, ainsi que huit fonctionnaires de police. Les tâches élargies des Nations Unies, demandées dans la résolution 1556 (2004) du Conseil de sécurité, exigeraient l'affectation de six officiers et six fonctionnaires de police supplémentaires pour assumer les fonctions de liaison additionnelles, y compris la cellule d'Addis-Abeba, afin d'aider l'Union africaine.

## V. Processus de paix lancé sous l'égide de l'IGAD

14. La signature par les parties de la Déclaration de Nairobi, le 5 juin 2004, a suscité l'espoir que le processus de paix lancé sous l'égide de l'IGAD était devenu irréversible et serait rapidement mis en œuvre. Le Gouvernement et le SPLM/A ont réaffirmé qu'ils étaient résolus à s'acquitter des obligations qu'ils avaient contractées en application des six protocoles convenus depuis la reprise du processus de paix à Machakos (Kenya), en juin 2002. Ils se sont également engagés solennellement à achever les dernières étapes des négociations de paix dans les

meilleurs délais et ont demandé à la communauté internationale de leur fournir un appui pendant la période de mise en œuvre. La présence du Président Mwai Kibaki et d'autres dignitaires internationaux, y compris mon Conseiller spécial pour l'Afrique, Mohamed Sahnoun, a mis en relief l'appui et l'engagement de la communauté internationale, et, espérait-on, donné aux parties l'encouragement nécessaire pour achever le processus sans retard.

15. Toutefois, il est à déplorer que les progrès annoncés au début de juin ne se soient pas concrétisés au cours des derniers mois. À la fin de ce mois, l'IGAD a repris les pourparlers à Naivasha, avec la première série de négociations sur les modalités d'application, centrant son attention sur les arrangements détaillés en matière de cessez-le-feu et de sécurité. Cette session a été précédée par un atelier de trois jours organisé à Nairobi par les médiateurs de l'IGAD, en étroite coopération avec l'ONU et d'autres partenaires internationaux. Lors des pourparlers, des progrès considérables ont été faits sur les aspects techniques, humanitaires et juridiques des arrangements en matière de cessez-le-feu et de sécurité, de même qu'en ce qui concerne le désarmement, la démobilisation et la réinsertion des anciens combattants. Toutefois, les parties n'ont pu se mettre d'accord sur un certain nombre de questions, en premier lieu le financement des forces de la SPLA dans le sud et le déploiement d'unités mixtes dans l'est, question qui exigeait une décision politique au plus haut niveau. Du fait de l'impasse, l'IGAD a suspendu les pourparlers le 28 juillet.

16. À l'issue de cet ajournement, le Gouvernement kényen, qui dirige les efforts de médiation de l'IGAD, a consulté les acteurs régionaux et d'autres intervenants, et s'est entretenu avec le Président du SPLM/A. Les médiateurs se sont également rendus à Khartoum, où ils ont eu des entretiens avec les autorités supérieures du Soudan, notamment le Président Omar Al-Bashir et le Vice-Président Ali OsmanTaha. Ils se sont également entretenus avec mon Représentant spécial. Les consultations ont amené les médiateurs à conclure que les parties devront faire preuve d'une volonté politique suffisante pour sortir le processus de l'impasse et que le temps deviendrait un facteur de plus en plus important si on voulait empêcher l'enlisement du processus de paix.

17. Mon Représentant spécial a eu des entretiens, en août, avec les deux parties afin d'accélérer le processus de paix lancé sous l'égide de l'IGAD. Ses entretiens ont montré que les difficultés rencontrées dans les pourparlers de paix pouvaient être surmontées si les deux parties procédaient à un échange de vues immédiat et ouvert sur les questions en suspens au plus haut niveau. Tout en pressant le Gouvernement d'œuvrer à l'achèvement du processus de paix, en tant que moyen d'aider à résoudre la crise du Darfour, mon Représentant spécial a encouragé les dirigeants du SPLM/A à demeurer pleinement attachés à la reprise immédiate des pourparlers de paix lancés sous l'égide de l'IGAD.

18. Dans le cadre de mes contacts réguliers avec les deux dirigeants, j'ai exprimé ma préoccupation devant le retard pris par le processus de paix et les ai engagés à faire tout leur possible pour assurer la reprise rapide des pourparlers au niveau technique et également, ce qui est très important, au niveau politique, en vue du règlement des problèmes en suspens lors des dernières sessions de négociations. J'ai également souligné que les parties risquaient de créer d'autres difficultés dans le processus de paix si, par de nouveaux retards, elles subordonnaient une reprise des pourparlers au règlement d'autres situations de crise au Soudan. Je constate avec

satisfaction qu'elles ont décidé de reprendre les négociations le 7 octobre 2004, en commençant par des pourparlers entre les principaux acteurs, à savoir le Vice-Président Taha et le Président du SPLM/A, John Garang.

19. Afin de parvenir à un accord de paix qui soit applicable en pratique, il est essentiel que les parties invitent les observateurs internationaux qui ont accompagné le processus de paix lancé sous les auspices de l'IGAD depuis le début, à participer pleinement aux sessions ultérieures des négociations de paix. Il faut reconnaître que le processus de paix est contrôlé par les autorités soudanaises et que les parties assumeront la responsabilité principale du succès de la période de mise en œuvre, mais la communauté internationale aura aussi un rôle critique à jouer en ce qui concerne la paix, la stabilité et le développement au Soudan. Dans mon rapport du 3 janvier, j'ai souligné qu'elle devait reconnaître le caractère redoutable des tâches à accomplir au Soudan et agir en conséquence. Un accord durable et applicable doit donc être aussi un instrument que les partenaires internationaux sont prêts à soutenir. En l'absence d'un engagement approprié dans les dernières séries de pourparlers, l'ONU ne sera pas en mesure d'assumer les rôles et les fonctions sur lesquels elle n'a pas été consultée. Je suis heureux que les parties aient donné l'assurance que les observateurs internationaux seront pleinement associés au déroulement futur du processus de paix lancé sous l'égide de l'IGAD.

## **VI. Situation humanitaire et activités de l'Équipe de pays des Nations Unies**

20. Les problèmes humanitaires au Soudan demeurent très graves, la crise persistant au Darfour et d'autres secteurs du pays étant en proie aux tensions ethniques, à l'instabilité chronique et aux conflits, et confrontés à une insécurité alimentaire aiguë. Toutes les opérations humanitaires des Nations Unies dans le pays ont un budget nettement insuffisant. Avec l'augmentation continue des besoins, l'ONU a publié un document révisé concernant une procédure d'appel global, le 25 août, accordant la priorité aux ressources nécessaires pour les interventions humanitaires les plus critiques au Soudan. Au 7 septembre, seulement 53 % des ressources nécessaires pour la crise du Darfour (280 millions de dollars sur un montant demandé de 532 millions de dollars) avaient été reçus. En ce qui concerne les programmes desservant le reste du pays, près de 55 % des fonds demandés pour les besoins les plus urgents des Nations Unies dans les régions du sud et de l'est (112 millions de dollars sur les 204 millions de dollars demandés) avaient été reçus. Le rapport que je dois présenter au Conseil de sécurité à la fin de septembre sera consacré à la situation au Darfour. En conséquence, la section ci-après du présent rapport portera sur les autres régions du Soudan.

21. Environ 3 millions de personnes vulnérables dans le sud du pays ont besoin d'une assistance humanitaire immédiate dans les domaines de l'alimentation, de la santé, de l'eau et de l'assainissement et dans d'autres secteurs, au titre de l'Opération Survie au Soudan. Ce chiffre est en augmentation, car des dizaines de milliers de personnes déplacées vivant dans le nord regagnent maintenant spontanément certaines régions dans le sud, dans l'attente d'un accord de paix global, aggravant les pressions sur une population déjà souffrante.

22. La signature des protocoles à Naivasha au cours de l'été avait suscité l'espoir dans le sud et dans d'autres zones ravagées par la guerre, qu'il serait mis fin aux

hostilités et qu'une assistance accrue serait fournie pour répondre aux besoins en matière de relèvement et de réinsertion. Toutefois, les retards intervenus dans les négociations de paix, la concentration de la communauté internationale sur le Darfour et l'aggravation des conflits locaux et de l'insécurité dans de nombreuses régions ont entravé la capacité de répondre aux besoins du sud.

23. Si l'accès humanitaire a généralement continué à s'améliorer, les restrictions gouvernementales dans le Nil Bleu méridional continuent d'entraver l'action humanitaire. Les hostilités liées à l'exploitation des champs pétrolifères et le redéploiement des milices dans la région du Haut-Nil occidental, les actes hostiles commis par l'Armée ougandaise de résistance du Seigneur et les conflits intra-ethniques dans certains secteurs de l'Équatoria et dans le Royaume de Shilluk, au début de l'année, ont entraîné de nouveaux déplacements de population, aggravé les souffrances et imposé de nouvelles restrictions en matière d'accès. La situation humanitaire dans ces régions demeure épouvantable et un appui supplémentaire est nécessaire pour couvrir les besoins humanitaires et les nouveaux besoins en matière de relèvement et de réinsertion.

24. Dans le Sud-Soudan, la situation sur le plan de la sécurité alimentaire se détériore considérablement et requiert une réévaluation par les organismes et la révision des plans d'urgence afin de tenir compte des besoins qui émergeront probablement à moyen terme. La réduction de la productivité des cultures accroîtra sans doute l'insécurité alimentaire pour les ménages locaux au cours des prochains mois, situation aggravée par les familles qui reviennent dans la région après un déplacement prolongé. L'absence de pluies et le manque d'accès aux marchés en raison de l'insécurité continue ont entraîné des cas de famine dans certains secteurs de la région du Haut-Nil.

25. Les déplacés regagnant leur secteur d'origine aggravent la situation humanitaire au Soudan. En 2004, quelque 100 000 personnes auraient regagné leur foyer du nord vers le sud du pays jusqu'à présent. Bien que le courant ait ralenti au début de la saison des pluies, on compte qu'il y aura une vague importante de retours librement consentis dans les derniers mois de 2004 avec la fin de la saison des pluies, notamment si le processus de paix lancé sous l'égide de l'IGAD semble s'orienter vers une conclusion. Les personnes déplacées qui regagnaient leur foyer ont signalé qu'elles avaient été victimes d'actes de harcèlement et de violences sexuelles et avaient dû acquitter des impôts sous la contrainte, lorsqu'elles tentaient de passer du nord au sud. Des groupes armés, dont certains bénéficiaient du soutien du Gouvernement soudanais et des forces du SPLM/A, auraient été associés à ces incidents.

26. Au 7 septembre, moins de 20 % des fonds nécessaires pour financer les opérations concernant les rapatriés et leur réinsertion avaient été reçus. Une récente équipe d'évaluation interorganisations a recommandé des améliorations dans les processus d'enregistrement et de localisation des rapatriés, et la prestation à plus grande échelle de services de base à l'intention des rapatriés, des déplacés et des communautés d'accueil de manière équitable. Un groupe de travail en matière d'urgence médicale concernant les retours a établi un plan sanitaire pour lequel aucun financement n'a encore été reçu, ce qui entrave gravement sa mise en œuvre.

27. À l'extérieur des zones affectées par la guerre, plus de 500 000 personnes, dans le Kordofan oriental et occidental, l'État de la mer Rouge et le Kassala, vivent dans des secteurs confrontés à des pénuries alimentaires et reçoivent une

alimentation scolaire et une assistance dans le cadre d'un programme fournissant des vivres contre du travail. Près de 100 000 réfugiés érythréens vivant dans les États de Kassala, Gedaref, Sinnar et Gezira, dans l'est du Soudan, continuent également de recevoir une aide.

28. L'équipe de pays des Nations Unies a commencé à planifier et à développer ses activités au Soudan en prévision d'un accord de paix global, y compris dans les domaines suivants : lutte antimines; formation de la police, gouvernance; état de droit; désarmement; démobilisation et réinsertion; éducation; santé en matière de procréation; environnement et gestion des ressources naturelles; agriculture; et VIH/sida. La signature d'un accord de paix global devrait accélérer considérablement ces efforts et certaines de ces activités profiteront directement du déploiement de l'opération de soutien à la paix des Nations Unies.

## **VII. Mission d'évaluation conjointe de l'ONU et de la Banque mondiale**

29. Dans l'espoir que le Gouvernement et le SPLM/A parviendront sous peu à un accord de paix global, le lancement rapide d'opérations de relèvement et de redressement pendant la transition au Soudan sera d'une importance critique pour le maintien et la consolidation de la paix. Dans ce contexte, et en préparation d'une conférence internationale de financement qui se tiendra à Oslo, peu après la signature de cet accord, la Banque mondiale et le Programme des Nations Unies pour le développement (au nom du système des Nations Unies) dirigent une mission d'évaluation conjointe pour le Soudan, en collaboration avec les parties soudanaises et le Forum des partenaires de l'IGAD, afin d'effectuer une évaluation des besoins en matière de relèvement, de redressement pendant la transition et de développement jusqu'à 2010. Le Groupe de coordination de base qui supervise la mission a décidé en juillet que l'achèvement de la mission ne dépendrait pas du processus de paix et il a, depuis lors, convenu d'achever l'essentiel des travaux d'évaluation d'ici la fin de novembre. La mission conjointe n'établira son rapport qu'après la signature d'un accord de paix global car elle aura besoin de certaines précisions concernant la juridiction du gouvernement d'unité nationale et du Gouvernement du Sud-Soudan. Les programmes de redressement et de relèvement ne seront mis en œuvre qu'après la signature d'un accord de paix global.

## **VIII. Conclusions**

30. La mission politique spéciale prescrite par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1547 (2004) est en place depuis trois mois. Plusieurs facteurs ont contribué au déploiement initial relativement rapide de la mission préparatoire. En premier lieu, le fait que le Conseil a décidé sans tarder de lancer les travaux préparatoires, ce qui a permis au Secrétariat d'effectuer une mission technique préliminaire et de déployer une petite équipe préparatoire d'experts, a facilité l'évaluation de la mission et l'établissement de contacts avec le Gouvernement soudanais et les interlocuteurs du SPLM/A, bien avant l'adoption du mandat. En deuxième lieu, les stocks stratégiques pour le déploiement rapide installés à Brindisi (Italie), bien que fortement réduits en raison de plusieurs demandes opérationnelles simultanées, ont joué un rôle très important dans la mise en place rapide d'une

capacité au Soudan, en particulier dans le domaine des technologies de l'information et de la communication. À l'heure actuelle, le personnel de la mission préparatoire représente 70 % de l'effectif autorisé, y compris des agents nationaux et internationaux et la composante militaire, et fonctionne de manière efficace. Le troisième facteur qui a facilité un déploiement rapide a été l'accord signé sans retard par le Gouvernement soudanais concernant le statut de la mission et de son personnel, conformément à la recommandation faite par l'Assemblée générale au paragraphe 7 de sa résolution 52/12 B du 19 décembre 1997, et au paragraphe 2 de la résolution 1547 (2004) du Conseil de sécurité. J'espère qu'un rapide échange de lettres suivra avec le SPLM/A sur les modalités de l'accord, ce qui aiderait la mission préparatoire à avancer dans ses plans de déploiement dans le sud.

31. Si les travaux sont bien avancés en ce qui concerne la mise en place d'une future opération de soutien à la paix pour faciliter la mise en œuvre d'un accord de paix global entre le Gouvernement et le SPLM/A, le champ de la mission s'est considérablement élargi depuis l'adoption de la résolution 1556 (2004) du Conseil de sécurité. L'ampleur de ses opérations à Khartoum, dans le sud et l'est du Soudan, au Darfour, à Addis-Abeba et à Nairobi, sera considérable. Comme je l'ai indiqué dans mon rapport du 3 juin, une mission de soutien à la paix sera confrontée à de redoutables défis. Les problèmes logistiques, à eux seuls, sont considérables et l'on s'attend que de nombreuses difficultés d'ordre politique surgiront pendant toute la période de mise en œuvre.

32. La situation humanitaire demeure catastrophique et les crédits affectés aux opérations des Nations Unies restent très insuffisants. La communauté internationale doit réagir face à cette pénurie de ressources et faire tout son possible pour améliorer les conditions effroyables dans lesquelles vivent tant de Soudanais. Je lui demande à nouveau instamment de prendre des mesures pour réduire ce déficit de financement sans plus de retard.

33. L'ONU et la communauté internationale dans son ensemble continueront d'appuyer et d'aider les parties dans les efforts qu'elles déploient en vue d'instaurer la paix. Je remercie à nouveau les médiateurs de l'IGAD, les pays de la Troïka (Norvège, Royaume-Uni et États-Unis) et le Forum des partenaires de l'IGAD qui jouent un rôle décisif dans la progression du processus, malgré les retards frustrants survenus récemment. Je tiens également à remercier mon Représentant spécial et tous les personnels des Nations Unies et autres personnels internationaux au Soudan des efforts qu'ils accomplissent dans ce domaine.

34. La décision du Gouvernement et du SPLM/A de reprendre les négociations dans le contexte du processus de paix lancé sous l'égide de l'IGAD rétablit une grande partie de l'optimisme qui s'était dissipé au cours des derniers mois. S'il est regrettable que des mois se soient écoulés sans que les pourparlers progressent, je me félicite de l'attitude positive récemment adoptée par les parties, visant à conclure les négociations dès que possible. Ayant toutes deux considérablement avancé dans leur quête de la paix, elles se trouvent aujourd'hui au seuil d'un accord. Elles doivent maintenant coopérer afin de se mettre d'accord sur des modalités d'application mutuellement acceptables pour la période précédant la transition et la période de transition suivant la conclusion d'un accord de paix global.

35. Le processus de paix lancé sous l'égide de l'IGAD occupe une place centrale dans la paix globale au Soudan. Aucun autre processus de paix n'est parvenu à un stade aussi avancé ou n'a examiné les causes profondes du conflit dans le Sud-

Soudan. Si le processus n'offre pas de solution globale aux problèmes du pays, l'ampleur des accords figurant dans les protocoles constitue une base pour des solutions aux problèmes plus vastes de l'insécurité et du conflit. La crise actuelle au Darfour est emblématique de ce problème. Les groupes rebelles au Darfour ne représentent que deux d'une multitude de populations et de groupes qui se sont plaints d'une marginalisation systématique au cours de l'histoire récente du Soudan. Il faudra inclure les populations de toutes les régions du Soudan, si l'on veut poursuivre la recherche de la paix.

36. Toutefois, le processus de paix doit maintenant acquérir une dynamique irréversible et aboutir à un accord décisif qui marquera une rupture avec le passé et un changement d'orientation dans l'histoire du Soudan. Un accord de paix global issu du processus de paix lancé sous l'égide de l'IGAD ouvrirait la voie à cette ère nouvelle et ferait comprendre aux autres populations et groupes marginalisés au Soudan, à mon avis, qu'il existe une autre solution que la violence, que les négociations peuvent aboutir et que la paix est un objectif qui peut être atteint par le biais d'un compromis politique. Si la réunion que tiendront le Vice-Président Taha et le Président du SPLM/A Garang à partir du 7 octobre devrait contribuer à faire progresser le processus de paix, tel accord peut aussi faciliter le règlement de la crise au Darfour et des problèmes plus vastes relatifs à la marginalisation économique et politique qui affectent tant de personnes au Soudan. Les parties doivent empêcher un nouvel enlisement du processus ou son effondrement car il représente la meilleure chance de parvenir à une solution pacifique d'un conflit persistant et mortel qui a ravagé le pays et fait de nombreuses victimes innocentes. Je demande instamment aux parties de saisir l'occasion qui leur est offerte et de l'utiliser afin de faire en sorte qu'une paix globale et durable puisse prendre racine dans tout le Soudan.

---